

Bessines-sur-Gartempe • DÉCHETS RADIOACTIFS

## «L'urgence : réhabiliter le site existant et traiter les pollutions à la source»

A l'occasion de la clôture de l'enquête publique sur le projet Areva de stockage de déchets radioactifs de Bellezanne, Sources et Rivières du Limousin et les riverains dénoncent un dossier invraisemblable tant du point de vue humain qu'environnemental.

«Installations défaillantes, réduction des pollutions à la source ignorée, volume de stockage non justifié, intérêt des riverains balayé» etc... Alors que se terminait hier l'enquête publique consacrée au projet Areva d'ouverture d'un centre de stockage de 200 000 m<sup>3</sup> dans l'ancienne mine à ciel ouvert de Bellezanne -les travaux sont envisagés pour avril 2014-, l'association Sources et Rivières du Limousin remettait au Commissaire Enquêteur, Pierre Genet, un avis technique pour le moins négatif sur le projet et la situation du site.

L'association dénonce un projet autojustifié par les négligences d'Areva. «Empiler 200 000 m<sup>3</sup> de déchets issus du fond des étangs sur un site déjà remblayé de plus de 1,5 millions de tonne de résidus de minerai radioactifs, présentant des fragilités -mines à ciel ouvert recoupant des mines souterraines non stabilisées- et une gestion erratique des eaux, le tout sur des normes de rejets vieilles de près de 50 ans, est une aberration notoire que nous entendons combattre par tous les moyens» dénonce Antoine Gatet, de Sources et Rivières du Limousin. Pour l'association, l'urgence, c'est la réhabilitation du site, qui n'est pas étanche, et la mise



Antoine Gatet et Dominique Bergot, Sources et Rivières du Limousin, Antoine de Rouvre et Julien Mathieu, de l'association des Habitants et Amis de Bellezanne (IH)

en place d'une véritable prise en charge de réduction des pollutions à la source. Avant la mise en place d'un site neuf permettant un traitement des eaux digne de ce nom. «Nous le réclamons depuis des années. Comment, après une décision d'irrecevabilité du projet fortement argumentée, les services préfectoraux ont-ils pu émettre une seconde décision de recevabilité, non argumentée celle-ci ? Y a-t-il quelqu'un pour s'occuper de ce dossier à la DREAL ? martèle-t-il. Autre point litigieux dans le collimateur de l'association,

l'échéance à 2018 de la responsabilité minière de l'exploitant -qui deviendra ensuite prestataire de service pour l'Etat- non mentionnée dans le dossier.

Les riverains, eux, «n'ont pas envie d'en reprendre pour vingt ans, après déjà quarante longues années de flou, voire de mensonges» soulignent Antoine de Rouvre et Julien Mathieu, de l'association des Habitants et Amis de Bellezanne. «Les habitants des hameaux concernés ne sont pas même évoquée dans les études présentées. On nous présente une étude

d'impact et de nuisance quasi-nulle, alors que l'ARS vient d'ouvrir une enquête épidémiologique concernant un taux anormal de cancers du rein sur la vallée de la Gartempe. Quand au foncier, ce n'est rien de dire qu'il est complètement dévalué ici».

Les conclusions du commissaire-enquêteur seront présentée d'ici fin novembre. Associations et riverains ont déjà fait savoir que la validation du dossier enclencherait immédiatement un recours devant le Tribunal administratif.

ISABELLE HADERER

Territoires ruraux • RISQUE DE PERTE D'EMPLOI

## Des inquiétudes quant aux exonérations des associations des zones de revitalisation rurales

L'URIOPPS Auvergne-Limousin alerte les élus sur la limitation du champ de l'exonération des cotisations sociales en direction des employeurs associatifs